



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation interministérielle  
à la prévention et  
à la lutte contre la pauvreté**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 janvier 2021

### **STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

#### **Obligation de formation | Un numéro vert et des solutions pour accompagner et former les jeunes en risque de décrochage**

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, se sont rendus à Châteauroux (Indre), jeudi 14 janvier 2021, afin de rencontrer les acteurs engagés auprès des jeunes pour les accompagner vers la formation et l'emploi. Dans ce cadre, ils ont inauguré le programme *La Promo 16-18*, dispositif du plan *1 jeune, 1 solution* dédié à l'accompagnement des jeunes décrocheurs âgés de 16 à 18 ans.

Pleinement mobilisé pour la formation et l'insertion professionnelle de tous les jeunes, le gouvernement a mis en place l'obligation de formation qui constitue un levier essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à l'emploi et à la formation.

Depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.

Créée par la loi du 26 juillet 2019 « *Pour une école de la confiance* », l'obligation de formation est une des mesures clé de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle prend le relais de l'obligation d'instruction de 3 à 16 ans et elle permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

#### **Un numéro vert pour être accompagné et orienté**

Afin de répondre aux interrogations des jeunes et de leur famille, de les informer et de les orienter, un numéro vert est créé :

**0 800 122 500** Service & appel gratuits

Au téléphone, les acteurs de l'orientation et de l'accompagnement, répondent en fonction de la région où habite le jeune, de manière à ce qu'il ait d'emblée en ligne un professionnel de sa région.

### **Des solutions concrètes et variées**

Entretien, diagnostic de sa situation, bilan de compétences, etc. tous les outils seront mis au service de son choix afin de lui permettre de s'appuyer sur le dispositif le plus approprié et d'acquérir une qualification : retour en formation au sein de l'Education nationale avec par exemple un micro-lycée, formation professionnelle, service civique, volontariat, écoles de la seconde chance, dispositifs d'insertion professionnelle, etc.

Ces solutions s'appuient sur les secteurs porteurs. L'orientation proposée aux jeunes prend en compte les filières qui offrent des perspectives solides : écologique, numérique, sanitaire et social, par exemple.

### **Des professionnels mobilisés**

État, Régions et Départements, tous les acteurs concernés travaillent ensemble pour mettre en commun leurs solutions et assurer un accueil, une formation et un suivi de qualité pour chaque jeune.

### **Deux sites d'information**

[nouvelles-chances.gouv.fr](https://nouvelles-chances.gouv.fr), une plateforme de l'Onisep pour les parents et les équipes pédagogiques

[1jeune1solution.gouv.fr](https://1jeune1solution.gouv.fr), une plateforme pour les jeunes et les entreprises

Contact presse :  
Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté :  
[sec.presse.pauvrete@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.pauvrete@sante.gouv.fr)